

## Pendant une audition le gendarme se moque de moi

Par **louloute68S**, le **30/07/2016** à **17:09**

Bonjour,

j'ai été convoquer à la gendarmerie pour être entendu "librement".

Après plusieurs questions le gendarme à glousser plusieurs fois il c'est mis à rire de mes réponses se que ma blesser j'ai demander à quitter la gendarmerie il ma répondu : "non vous pouvez pas partir comme sa" donc je me suis lever et je suis passer par l'arrière de la gendarmerie puisque la gendarmerie était fermer. Arriver au portail il n'a pas voulu m'ouvrir et ma dit de revenir afin de finir l'audition. j'ai refuser il ma dit qu'il devait le notifier afin de me laisser partir mais que je devais être présente son collègue est intervenue ma demander de le suivre afin de notifier que je quittais les locaux de la gendarmerie puisque le gendarme c'était moquer de moi.

Je voudrais savoir qu'elles sont mes droits car je n'ai pas eu de copie de l'audition. Puis je ne l'ai pas signer ni lu.

Dans l'attente de réponse de votre part je vous remercie de votre attention.

Par **RachelC**, le **30/07/2016** à **17:52**

Bonjour,

Charte du forum point n°6 : N'oubliez pas que Juristudiant est un forum étudiant. De ce fait nous ne sommes pas habilités à répondre aux demandes de conseils juridiques personnels.

Par **Camille**, le **30/07/2016** à **21:14**

Bonsoir,

Par contre, on peut déjà dire :

[citation]je n'ai pas eu de copie de l'audition. [/citation]

Les forces de police ne délivrent jamais de copie d'une audition. Vous pourrez la demander au greffe du tribunal quand et si vous y êtes cité(e).

[citation]. Puis je ne l'ai pas signer ni lu. [/citation]

Je suppose qu'il faut lire "je ne l'ai pas sign[s]éE[/s] ni lu[s]E[/s]", vous n'êtes pas un peu

gonflé(e), c'est vous qui êtes parti(e) avant la fin de l'audition !!!

A part ça, pour un(e) lycéen(ne) (sic votre profil), surveillez votre orthographe (grammaire, conjugaison, ponctuations, etc.), vous postez sur un forum de droit, pas sur un forum de gougnaifiers...